

2) Finales : sur la base des résultats du système des poules, les équipes sont classées 1 - 8 pour les 1/4 de finale à la fois dans le Championnat et dans la Coupe des nations (ou championnat B) où ils joueront en éliminatoire direct pour déterminer l'ensemble des gagnants de ces compétitions.

Les gagnants du Championnat seront déclarés Champions d'Europe de l'année.

Article 19

Le Comité Directeur de la CEP se réserve le droit de fixer une limite de temps pour la phase de qualification et de changer le format en fonction du nombre de participants.

2) Finals: based on the results from the poules system, teams are seeded 1 - 8 for the 1/4 finals in both the Championship and Nations Cup (or Championship B) where they play a Knockout system to find the overall winners.

The winners of the Championship shall be announced as the European Champions for that year.

Article 19

The CEP Board of Directors reserve the right to set a time limit for the Qualification phase and to change the format to suit the number of participants.

FINANCEMENT

Article 20

Les fédérations participantes couvriront entièrement leurs propres frais de voyage et d'hébergement (hôtel, repas).

FINANCING

Article 20

The participating Federations will fully cover their own travel and accommodation costs (hotel and meals).